



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Lyme

Question orale n° 814

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'importance de mieux diagnostiquer et prévenir la maladie de Lyme, causée notamment par les morsures de tiques et qui affecte principalement le grand quart Nord Est de la France. Les maladies transmises par les tiques sont susceptibles de toucher toute personne quels que soient son âge et son mode de vie. Souvent non dépistées en phase primaire, ces maladies deviennent chroniques. Ces symptômes sont variables, multiples, douloureux et invalidants : fatigue extrême, douleurs articulaires et musculaires aiguës, migraines, problèmes cardiaques et vasculaires, digestifs, urinaires, troubles cognitifs (perte de l'orientation, de la mémoire courte, de l'orthographe et du calcul, difficultés de compréhension), douleurs et troubles neurologiques (pertes de capacités sensorielles ou douleurs intolérables) état dépressif dû à l'état général, et parfois troubles psychiatriques. On peut relever un manque de prise en compte sérieuse par la population et parfois un manque de connaissances précises par le corps médical compte tenu du nombre de cas répertoriés. Les patients bénéficient parfois d'une prise en charge inadaptée de leur pathologie. Les examens et traitements prescrits peuvent s'avérer inefficaces et coûteux pour des patients qui en pâtissent. Des personnes atteintes de cette maladie, regroupées dans des mouvements associatifs, s'attachent à alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur les risques sanitaires de cette maladie infectieuse. Aujourd'hui, cette pathologie nécessite une véritable campagne de promotion et d'information auprès des médecins et du public, ainsi que la prévention et la nécessité de financer la recherche. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME

M. le président. La parole est à Mme Chaynesse Khirouni, pour exposer sa question, n° 814, relative à la prévention de la maladie de Lyme.

Mme Chaynesse Khirouni. Mme la secrétaire d'État, je souhaite appeler l'attention de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'importance de mieux diagnostiquer et prévenir la maladie de Lyme, causée notamment par les morsures de tiques, et qui affecte principalement le quart Nord-Est de la France.

Les maladies transmises par les tiques sont susceptibles de toucher toute personne, quels que soient son âge et son mode de vie. Souvent non dépistées en phase primaire, cette maladie devient chronique. Leurs symptômes sont variables, multiples, douloureux et invalidants : fatigue extrême, douleurs articulaires et musculaires aiguës, migraines, problèmes cardiaques et vasculaires, douleurs et troubles neurologiques – pertes de capacités sensorielles ou douleurs intolérables –, état dépressif dû à l'état général, et parfois troubles psychiatriques.

On note un manque de prise en compte sérieuse par la population, et parfois un manque de connaissances précises par le corps médical, en dépit du nombre de cas répertoriés. La prise en charge des patients pour cette pathologie est parfois inadaptée. Les examens et traitements qui leur sont prescrits peuvent s'avérer inefficaces et coûteux. Des personnes atteintes de cette maladie, regroupées dans des mouvements associatifs, s'attachent à alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur les risques sanitaires de cette maladie infectieuse.

Aujourd'hui, cette pathologie impose le lancement d'une véritable campagne de promotion et d'information auprès des médecins et du public, ainsi que d'un plan de prévention, et la nécessité de financer la recherche. C'est pourquoi je souhaite que vous puissiez informer notre assemblée des intentions du Gouvernement en la matière.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Ségolène Neuville, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.* Madame la députée, la borréliose de Lyme est une maladie infectieuse transmise par les tiques et qui affecte surtout le quart nord-est de la France. Son évolution reste cependant favorable lorsqu'elle est diagnostiquée précocement. Actuellement, l'Institut national de veille sanitaire suit l'incidence de cette maladie, à travers le réseau des médecins sentinelles, et le Centre national d'études des vecteurs a réalisé en 2013 une cartographie précise de la progression des tiques, vecteurs de la maladie, à travers la France. Dès juillet 2012, la ministre de la santé, Mme Marisol Touraine, avait saisi le Haut Conseil de la santé publique afin d'actualiser l'état des connaissances sur cette maladie, s'agissant de son épidémiologie, des techniques de diagnostic et des traitements disponibles. Ce rapport, très complet, a été remis il y a quelques semaines et est consultable par tous sur le site du Haut Conseil.

Le Haut Conseil confirme la nécessité de mieux affiner le diagnostic de la maladie et souligne qu'il existe un problème de sensibilité et de spécificité des tests sérologiques actuellement utilisés ; on compte actuellement trop de faux négatifs et, surtout, de faux positifs. Le Gouvernement souhaite donc suivre les recommandations du Haut Conseil, à savoir réaliser des études cliniques, notamment des essais randomisés sur les divers traitements antibiotiques utilisés, des études épidémiologiques, car l'on connaît mal l'incidence de la maladie, et des études sur les tests de diagnostic disponibles. Une réflexion a aussi été engagée en vue de renforcer la communication auprès de la population et des professionnels de santé sur les risques infectieux liés aux tiques.

Votre Assemblée a adopté le 18 août 2014 une proposition de résolution européenne relative à la maladie de Lyme invitant les institutions européennes à mener une réflexion sur le sujet. En réponse à ce texte, la Commission européenne a indiqué que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies reconnaissait pleinement les problèmes posés par la maladie de Lyme et que des travaux étaient engagés au niveau communautaire pour mieux connaître cette maladie infectieuse et mettre en place une surveillance européenne et une approche harmonisée.

Une proposition de loi sur le sujet sera prochainement débattue dans cet hémicycle. Le débat permettra de faire connaître la maladie, de sensibiliser le grand public aux mesures de prévention existantes et de présenter l'ensemble des actions engagées par le Gouvernement dans ce domaine.

M. le président. La parole est à Mme Chaynesse Khirouni.

Mme Chaynesse Khirouni. Merci, madame la secrétaire d'État, pour cette réponse et pour avoir rappelé l'implication de notre assemblée sur le sujet.

Le rapport du Haut Conseil de la santé publique, que vous avez évoqué, propose en effet une expertise particulièrement poussée ; il prend la mesure de la maladie et fait des préconisations importantes. Les associations de malades, comme Lyme sans frontières ou France Lyme, attendent maintenant du Gouvernement des mesures concrètes, qui devront être mises en œuvre sans tarder. Mais les débats

parlementaires de la semaine prochaine permettront sans doute d'apporter de plus amples précisions sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chaynesse Khirouni](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 814

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 265

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2015](#), page 350

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2015](#)